

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

N° D_75_2025 (Direction des Finances)

OBJET

Constatation de créances éteintes sur le budget principal Ville de Montereau

L'an deux mil vingt cinq, le 23 juin à 19 heures 10, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 16 juin deux mil vingt cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIRO, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIRO, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

Absente : Mme SAINTE ROSE

Secrétaire de séance : M. MONIER

DATE
D'AFFICHAGE

26 juin 2025

~~~~~

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

24

votants

34

La créance est dite éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure prononce son irrécouvrabilité. Celle-ci s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le Comptable Public.

Une créance éteinte constitue une charge définitive pour la collectivité créancière qui doit être constatée par l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir constater l'effacement de dettes d'un montant total de 3 331.15 €.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 16 juin 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

➤ DE CONSTATER les créances éteintes sur le budget principal Ville de Montereau, pour la somme totale de 3 331.15 €, selon les listes suivantes :

....

- Liste 7416580133 (exercice 2019) .....: 316.80 €
- Liste 7473190833 (exercice 2018) .....: 200.00 €
- Liste 7534461333 (exercices 2022 à 2024) : 2 127.95 €
- Liste 7554020533 (exercice 2023) .....: 686.40 €

**TOTAL : 3 331.15 €**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHÉRON